



AVERNES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle est, comme le Budget Primitif 2024, disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	Report exercice 2023	2024	Cumulé
Résultat de fonctionnement	210 948,66	165 155,06	376 103,72
Résultat d'investissement	540 741,86	83 239,00	623 980,86
Résultat global de clôture	751 690,52	248 394,06	1 000 084,58

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les dépenses de fonctionnement permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses d'investissement préparent l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

De même, il est à noter sur l'année 2023, la présence de restes à réaliser en section d'investissement qui seront reportés sur le budget de l'année 2024.

Pour rappel, **les restes à réaliser de la section d'investissement** correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Ils se présentent comme suit :

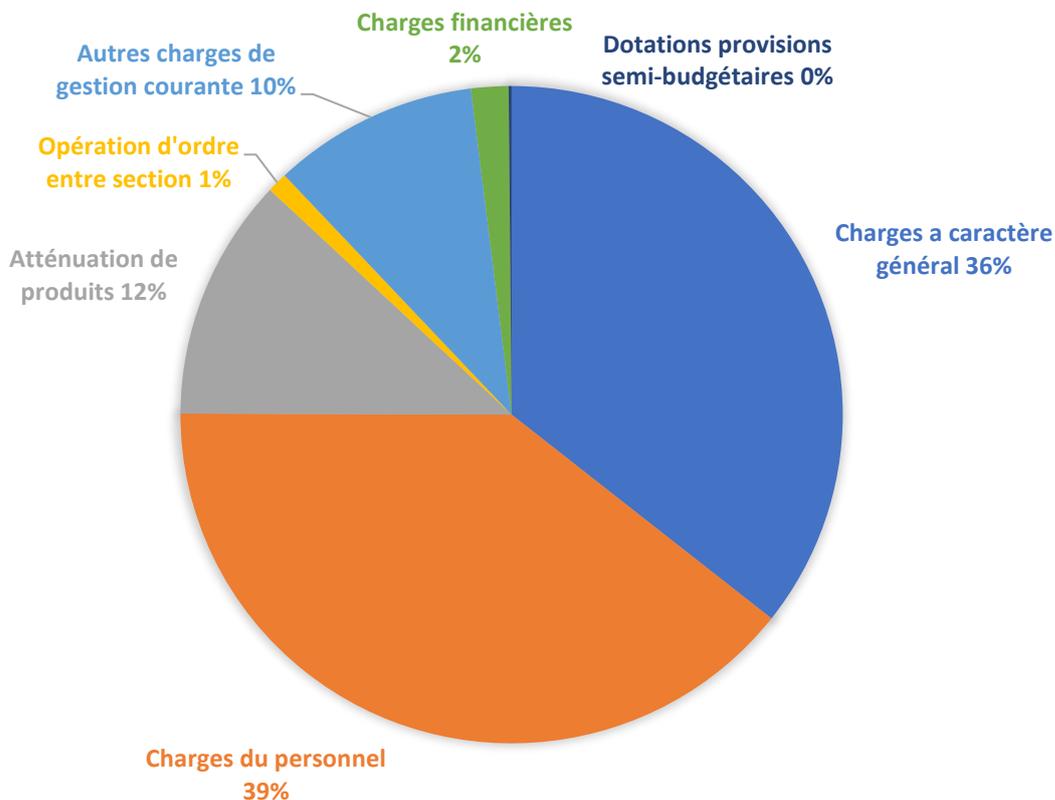
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025			
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Explication
Dépenses	0,00	77 000,00	Paiement factures 2024
Recettes	0,00	0	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

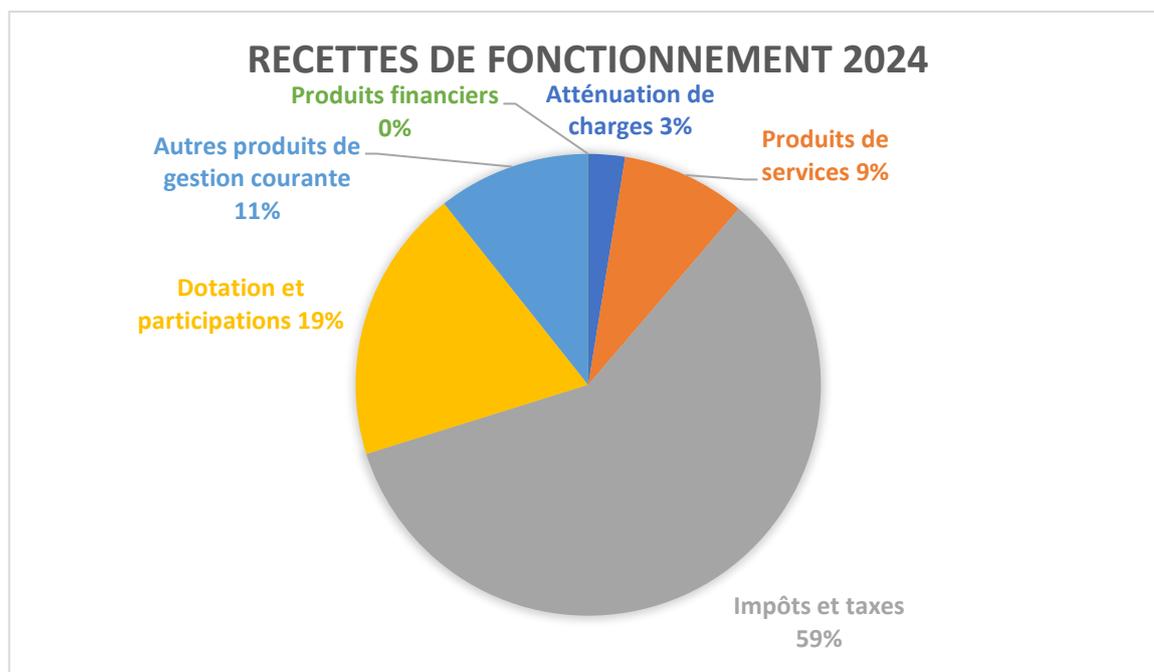
CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2024	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	248 572,69 €	Ce poste de dépenses correspond aux dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et des services publics (Carburant, assurances, contrats de prestations de services...)
Charges du personnel	274 823,98 €	
Atténuation de produits	83 192,00 €	Ce chapitre regroupe la contribution de la commune au FNGIR et au FPIC. Il s'agit de fonds prélevés sur les communes avec de forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.
Opérations d'ordre entre section	6 949,40 €	Amortissements de subventions
Autres charges gestion courante	70 106,81 €	Dans ce chapitre sont inscrits notamment la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations et les participations aux syndicats intercommunaux.
Charges financières	12 723,83 €	Intérêts des emprunts
Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00 €	
TOTAL	697 368,71 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

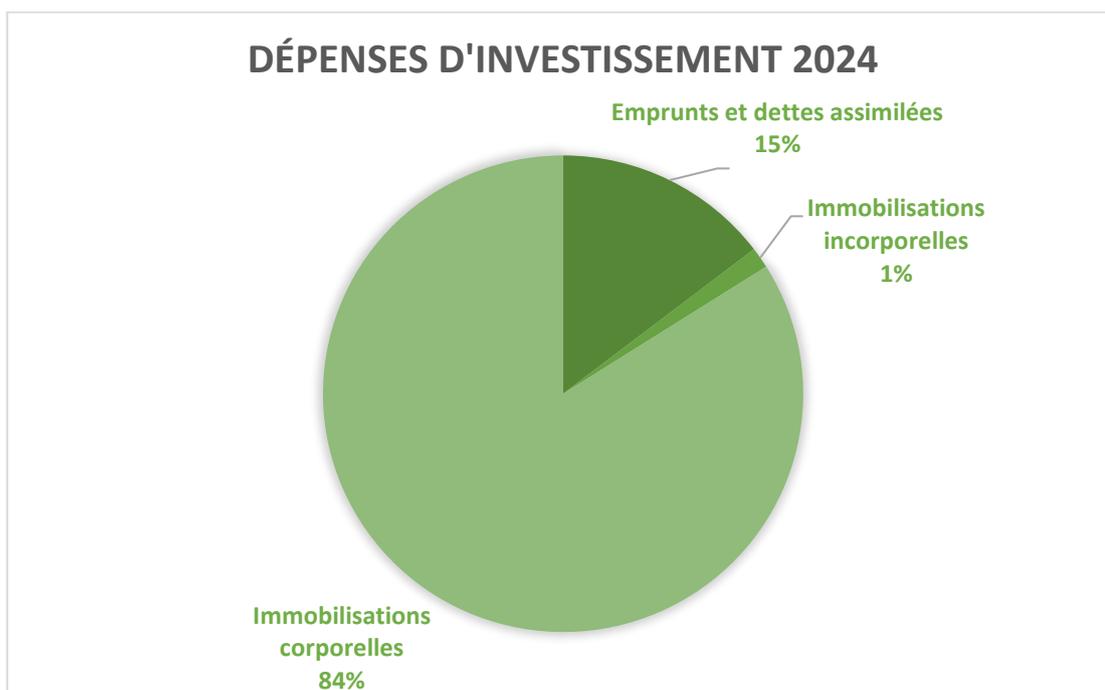
CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2024	OBSERVATIONS
Atténuation de charges	21 963,95 €	Sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents
Produits des services	74 639,97 €	Ce chapitre regroupe les recettes relatives à l'exploitation des services communaux (cantine et garderie)
Impôts et taxes	508 465,04 €	Recette des impôts locaux et attribution de compensation de la CCVC
Dotations et participations	165 762,91 €	Dotations versées par l'Etat et droits de mutation
Autres produits de gestion courante	91 690,03 €	Loyers des logements communaux et casiers.
Produits financiers	1,87 €	
TOTAL	862 523,17 €	



I. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2024	OBSERVATIONS
Emprunts et dettes assimilées	61 883,16 €	
Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	Frais d'études
Immobilisations corporelles	355 221,49 €	<ul style="list-style-type: none">- Travaux d'isolations, d'aménagements, de mise en conformité électriques dans les logements communaux et salle des fêtes- Travaux électriques Eglise- Travaux d'isolation et de rénovation dans les classes de l'école- Travaux de menuiseries Ecole- Achat de panneaux de signalisation- Achat de matériels techniques
TOTAL	423 104,65 €	



B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	CA 2024	OBSERVATIONS
Dot Fonds divers	156 256,65 €	FCTVA + Taxe d'aménagement
Subventions	41 337,60 €	
Emprunts	300 000,00 €	
Emprunts et dettes assimilées	1 800,00 €	Dépôt de garantie logement communaux
Opérations d'ordre entre section	6 949,40 €	
TOTAL	506 343,65 €	

